



RUNNEX® SICHERHEITSSCHUHE

So leicht geht Sicherheit.

Fiche technique

Article:	5174
Modèle:	FlexStar S1P-bottes de sécurité à lacets
Laçage:	lacet
Forme pour chaussures:	B = bottes basses
Couleur:	bleu/blanc/gris
Autres variantes:	5173 = chaussures de sécurité S1P 5177 = sandales velcro de sécurité S1P
Poids (env.):	555 g/Pcs. (taille 42)
Tailles:	36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48
Largeur de chaussure:	10 $\frac{3}{4}$ = ajustement large pour les pieds normaux à forts
Emballage:	10 paire / carton
Sous-emballage:	1 Paire / Boîte à chaussures

Pour plus de détails sur l'emballage, voir ci-dessous (tableau)

Classe de sécurité:

S1P	
Cap de chaussures en acier, composite ou en aluminium	Absorption d'énergie dans la région du talon
Talon fermé	Semelle extérieure résistante aux huiles et aux carburants
Propriétés antistatiques	Semelle intermédiaire résistante à la pénétration

Normen:

EN ISO 20344:2011 - Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essai pour les chaussures

EN ISO 20345:2011 - Chaussures de sécurité pour le secteur commercial

ESD:Class 3 Dissipative - Protection contre les décharges électrostatiques selon DIN EN 61340-4-3:2001



DGUV:règle 112-191

Les chaussures de sécurité à semelles amovibles orthopédiques et avec modifications sont conçues pour être utilisées au sens de la norme autrichienne ÖN-21259-2017, variantes A et B, et répondent aux exigences des règlements de l'Assurance accidents légale allemande DGUV 112-191/112-991 (anciennement directive BGR 191), annexe 2, paragraphes 4.2.1 et 4.2.2.1.

Détails sur les modifications orthopédiques voir ci-dessous (encadré en gris)

Antidérapant: SRC = (antidérapant sur les sols en carreaux céramiques) avec solution de laurylsulfate de sodium et sur sols en acier avec glycérine (SRC = SRA + SRB))



© BIG Arbeitsschutz GmbH

Matériau supérieur:

Microfibres (bleue), empiècements en textile, coutures bleues, lacets blancs



RUNNEX® SICHERHEITSSCHUHE

So leicht geht Sicherheit.

Doublure intérieure:

Doublure fonctionnelle ruNNex® AIRSTREAM à respiration active (bleue)

Doublure au talon:

ruNNex® SOFTtouch

Haut de tige:

rembourré

Langue de chaussure:

Textil, gepolstert

Semelle extérieure:

Semelle de marche en PU (noire), avec semelle intermédiaire blanche en PU, résistante aux huiles et aux hydrocarbures, résistante à la chaleur jusqu'à environ 130 °C, non traçante

Absorption des chocs:

Système d'amortissement: ruNNex® EVA

Capuchon de protection:

ruNNex® protection alu

Protection de pénétration:

Sans métal

Semelles amovibles:

Semelle intérieure à respiration active, de pleine surface, à remplacer (synthétique à revêtement textile)

Équipement plus:

Poids faible, résistance à la perforation sans métal, semelles en PU doublement étanches et très flexibles, languettes rembourrées, bord de tige rembourré, ESD (protection contre la décharge électrostatique conformément à la norme DIN EN 61340), semelles orthopédiques disponibles selon l'Assurance accidents légale allemande règels 112-191

Die Sicherheitsschuhe mit orthopädischen Einlegesohlen und Zurichtungen sind für die Anwendung der ÖN-21259-2017, Variante A und B geeignet und entsprechen den Anforderungen der DGUV Regel 112-191/ 112-991 (BGR 191), Anhang 2, Abschnitt 4.2.1. und 4.2.2.1:

Einlegesohle: ganzflächig, orthopädisch, Kreißl

- Luna 1, Farbe: schwarz
- Luna 2, Farbe: schwarz
- Luna 3, Farbe: schwarz

Max. orthopädische Zurichtung:

- 10 mm Sohlenerhöhung am hinteren Ende der Zehenschutzkappe
- 30 mm Sohlenerhöhung im Fersenbereich
- Sohlenranderhöhung (außen/innen bis max. 6 mm)
- Absatzerhöhung (bis max. 20 mm)
- Orthopädische Abrollhilfen:
 - bis max. 30 mm im Gelenkbereich
 - bis max. 20 mm im Ballenbereich
 - bis max. 10 mm am hinteren Ende der Zehenschutzkappe

Propriétés:

Outre les exigences issues de S1, ces chaussures séduisent par leur semelle intermédiaire résistante à la perforation et par leur coque de protection ruNNex® alu, qui les rend extrêmement légères.

Les chaussures ESD empêchent de manière fiable le chargement électrique de ceux qui les portent. La décharge occasionnant des dommages (Electric Static Discharge = ESD) est ainsi évitée sur les postes de travail sensibles tels que les laboratoires, l'industrie électronique ou les instituts de recherche.

Utilisation:

Ces chaussures de sécurité garantissent un grand confort et une très grande robustesse tout en protégeant contre les chutes par glissade. Elles sont d'un usage universel, par exemple dans l'industrie, l'artisanat, à l'intérieur comme à l'extérieur.



Informations complémentaires d'utilisations et évaluation des risques:

Ces chaussures de sécurité répondent aux normes techniques indiquées. Étant donné que les conditions effectives d'utilisation ne peuvent pas être simulées, la question de savoir si les chaussures de sécurité conviennent ou non à l'utilisation prévue relève uniquement de leur utilisateur. Le fabricant n'est pas responsable en cas d'utilisation impropre du produit. Avant toute utilisation, il est donc conseillé d'évaluer le risque résiduel afin de déterminer si ces chaussures de sécurité conviennent à l'usage prévu. Veuillez tenir compte des pictogrammes et des niveaux de performance imprimés.

Précautions lors de l'utilisation

1. Contrôles à effectuer par le porteur de l'EPI avant l'utilisation:

Ces chaussures n'ont un effet protecteur suffisant que si elles ne sont pas endommagées et si les semelles présentent un profil encore suffisant. Pour le contrôle des propriétés antistatiques, se reporter au point Chaussures antistatiques.

2. Adaptation, manière d'enfiler et d'enlever les chaussures:

Ces chaussures ne produisent leur effet protecteur optimal que si elles ont été choisies à la bonne pointure de leur porteur et si elles tiennent fermement au pied une fois le système de fermeture (lacets, bandes autoagrippantes etc.) utilisé. Pour enfiler et enlever les chaussures, il faut désolidariser les fermetures afin d'éviter tout endommagement des chaussures.

3. Utilisation:

Les chaussures présentent certaines caractéristiques spécifiques visant à protéger leur porteur de blessures pouvant survenir lors d'accidents. Les chaussures de sécurité sont dotées d'un embout de protection dont l'action protectrice contre les chocs mécaniques a été testée sous l'effet d'un impact d'au moins 200 joules et d'une charge de compression d'au moins 15 kN. Il est impératif de respecter les conseils figurant dans la présente brochure pour conserver l'effet protecteur optimal de ces chaussures lors de leur port.

4. Limites d'utilisation:

Résistance à la chaleur (température de contact maximale de courte durée) des différentes semelles de marche: Chaussures à semelle PU double densité et semelle PU/TPU: 130 °C

Chaussures à semelle intermédiaire en PU et semelle de marche en caoutchouc: 200 °C

Chaussures à semelle en nitrile: 250 °C

Des substances chimiques agressives comme des acides ou des alcalins forts peuvent attaquer les matières dont sont constituées la tige et la semelle. Il peut être nécessaire de déterminer au cas par cas si les chaussures sont aptes à l'usage prévu.

EN ISO 20345:2011 - Exigences fondamentales relatives aux chaussures de sécurité conçues comme équipement de protection individuelle:

La présente norme définit les exigences de base ainsi que les exigences complémentaires (facultatives) relatives aux chaussures de sécurité à usage général, et aborde, par exemple, les risques mécaniques, la protection contre les glissades, les risques thermiques et les propriétés ergonomiques.

EN ISO 20344:2011 - Méthodes de contrôle pour les chaussures conçues comme équipement de protection

Signification des catégories (niveaux de performance):

Catégories	Exigences	de plus	Article 5174
SB	conformité aux exigences fondamentales relatives aux chaussures de sécurité		
S1	comme SB	talon fermé, propriétés antistatiques, capacité d'absorption d'énergie dans la zone du talon, résistance aux hydrocarbures	
S1P	comme S1	résistance à la perforation	X
S2	comme S1	pénétration et absorption d'eau	
S3	comme S2	résistance à la perforation, semelle profilée	

Exigences additionnelles et symboles de marquage correspondants:

		article 5174
P	résistance à la perforation	X
C	chaussures électroconductrices	
A	chaussures antistatiques	X
HI	isolation du semelage contre la chaleur	
CI	isolation du semelage contre le froid	
E	capacité d'absorption d'énergie dans la zone du talon	X
WR	résistance à l'eau	
M	protection du métatarse	
AN	protection de la cheville	
WRU	pénétration et absorption d'eau (de la tige)	
CR	résistance à la coupure	
FO	résistance aux hydrocarbures	X
HRO	résistance de la semelle de marche à la chaleur (contact direct)	

Marquage concernant la résistance au glissement:



RUNNEX® SICHERHEITSSCHUHE

So leicht geht Sicherheit.

		article 5174
SRA	résistance au glissement sur des carreaux céramiques recouverts d'un lubrifiant de laurylsulfate de sodium	
SRB	résistance au glissement sur un sol en acier recouvert de glycérine	
SRC	les deux configurations décrites ci-dessus (SRA + SRB = SRC)	X

Ces chaussures réduisent le risque de glissement dans une certaine mesure, mais ne l'excluent pas totalement. Il convient de faire preuve de davantage de prudence dans des environnements extrêmement glissants.

EN DIN 61340-4-3:2001 - Schutz gegen elektrostatische Entladungen



Les chaussures anti-DES empêchent de manière fiable le chargement électrique de ceux qui les portent. La décharge occasionnant des dommages (DES, décharge électrostatique) est ainsi évitée sur les postes de travail sensibles, par exemple dans les laboratoires, l'industrie électronique ou les instituts de recherche.

Équipement	Résistance de contact		Article 5174
RUNNEX® Chaussures de sécurité	entre 1×10^5 - 1×10^9 Ohm	antistatique	X
RUNNEX® Chaussures de sécurité ESD	entre $7,5 \times 10^5$ - $3,5 \times 10^7$ Ohm	ESD	X

Chaussures antistatiques:

Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de réduire l'accumulation des charges électrostatiques en les dissipant de manière à exclure le risque d'inflammation par étincelle, par ex. de substances ou vapeurs inflammables, ou lorsque le risque d'une décharge électrique par un appareil électrique ou certains éléments sous tension n'est pas totalement exclu.

Il convient toutefois de faire remarquer que des chaussures antistatiques ne sauraient garantir une protection efficace contre un choc électrique, étant donné qu'elles ne constituent qu'une résistance de contact entre le sol et le pied. Dans les cas où le risque d'un choc électrique ne peut pas être totalement exclu, d'autres mesures s'imposent pour prévenir ce risque. Ce type de mesures et les contrôles indiqués ci-après devraient faire partie du programme de routine effectué aux fins de prévention des accidents du travail. L'expérience a montré que, pour remplir les objectifs antistatiques, le parcours de décharge à travers un produit doit avoir une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ a été définie comme limite inférieure de la résistance d'un produit neuf, afin d'assurer une certaine protection contre les décharges électriques dangereuses ou contre les incendies, si un appareil électrique présente des défauts lorsqu'il fonctionne jusqu'à une tension de 250 V.

Les utilisateurs doivent toutefois être informés que la protection fournie par les chaussures pourrait être insuffisante dans certaines conditions et que le recours à d'autres mesures de protection est toujours nécessaire. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être altérée de manière significative par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ces chaussures ne remplissent pas leur fonction si elles sont portées dans des environnements humides. Par conséquent, il est indispensable de s'assurer que le produit est en mesure de remplir sa fonction de dissipation des décharges électrostatiques et de fournir une certaine protection pendant toute sa durée de vie. Il est donc recommandé à l'utilisateur d'effectuer un essai de résistance électrique sur place et de répéter cet essai à intervalles réguliers peu espacés. Les chaussures de la classification I peuvent absorber l'humidité en cas de port prolongé et devenir conductrices dans des conditions d'utilisation humides et mouillées. Si les chaussures sont utilisées dans des conditions induisant la contamination du matériau constituant la semelle, l'utilisateur devrait systématiquement vérifier les propriétés électriques de ses chaussures avant d'entrer dans une zone à risque. Dans les zones d'utilisation des chaussures antistatiques, la résistance du sol devrait être suffisante pour ne pas annuler la protection fournie par les chaussures. Pendant l'utilisation, aucun élément isolant ne doit être intercalé entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si une semelle devait être intercalée entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur, il conviendrait de contrôler les propriétés électriques de la liaison chaussure/nouvelle semelle.

Semelles amovibles:

Les chaussures de sécurité livrées dès l'origine avec une semelle amovible ont été testées avec celle-ci et satisfont, en l'état, aux exigences de la norme respectivement applicable. En cas de remplacement de la semelle amovible, les chaussures ne conserveront leurs caractéristiques de protection certifiées que si les semelles amovibles sont remplacées par un modèle comparable, de même type et en provenance du fabricant des chaussures. Si les chaussures de sécurité doivent être modifiées à des fins orthopédiques, elles ne peuvent l'être qu'au moyen de semelles orthopédiques et matériel d'orthèse homologués par le fabricant. En matière de modifications orthopédiques, il convient de respecter les instructions de fabrication du fabricant.

Attention: en cas de mise en place de semelles amovibles de type différent, les chaussures de sécurité pourraient ne plus répondre aux exigences de la norme respective. Cette modification peut porter atteinte aux caractéristiques de protection.

Marquage sur les chaussures de sécurité:

Le marquage des chaussures peut être de différents types (face intérieure de la tige estampillée ou étiquette textile piquée) et comporte par exemple les informations suivantes:

marque, pointure, numéro de référence et année de publication de la norme/catégorie de protection offerte, numéro du modèle, symbole d'usine avec date de fabrication (mois/année), organisme de contrôle et numéro de série, sigle CE, nom et adresse complète du fabricant

RUNNEX®	étiquette de la marque
42 EUR 8 UK	taille (exemple)
EN ISO 20345:2011 S1P	le numéro et l'année de publication de la norme/catégorie de protection offerte
5174	référence article
	date de fabrication mois/année: 00/0000
0193 ON2151396	organisme de contrôle et numéro de série (exemple)
CE	marquage CE



RUNNEX® SICHERHEITSSCHUHE

So leicht geht Sicherheit.

Détails d'emballage (unité d'emballage):


taille	kg brut	kg net	Longueur en cm	Largeur en cm	Hauteur en cm
36	16	14,5	67	46	38
37	16	14,5	67	46	38
38	16	14,5	67	46	38
39	16	14,5	67	46	38
40	16	14,5	67	46	38
41	16	14,5	67	46	38
42	16	14,5	67	46	38
43	16	14,5	67	46	38
44	16	14,5	67	46	38
45	16	14,5	67	46	38
46	16	14,5	67	46	38
47	16	14,5	67	46	38
48	16	14,5	67	46	38

Les valeurs ci-dessus sont approximatives et sujettes à de légères variations.

Composants dangereux - REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals):

Ce produit est fabriqué dans le respect des dispositions de l'annexe XVII du règlement européen REACH 1907/2006 et ne contient pas de substances dangereuses dans des concentrations soumises à une obligation de déclaration.

Déclaration de conformité

 Ces chaussures de sécurité constituent un équipement de protection individuelle (EPI). Le marquage CE certifie que le produit répond aux exigences du règlement (UE) 2016/425.

Nettoyage, entretien et désinfection:

Les cuirs que nous mettons en oeuvre sont des produits naturels présentant diverses caractéristiques spécifiques. Il peut être par exemple extensible, indéformable, respirant, et il peut se caractériser par une grande aptitude à absorber et à rejeter l'humidité (ceci est également valable pour toutes les microfibrés). Un bon entretien des chaussures est fondamental pour la conservation de ces caractéristiques spécifiques. Nettoyez vos chaussures à intervalles réguliers et utilisez des produits de nettoyage de qualité supérieure. N'utilisez jamais des détergents caustiques ou corrosifs. Du cirage normal, de bonne qualité, convient à l'entretien de nos chaussures.

Pour les chaussures fortement en contact avec l'humidité, nous recommandons d'utiliser un imperméabilisant en aérosol contenant des huiles minérales fluorées. Lorsqu'elles sont mouillées, il convient de faire sécher les chaussures lentement, dans un endroit bien aéré. Il est formellement déconseillé de faire sécher les chaussures rapidement près d'une source de chaleur, car le cuir se durcirait et se fissurerait. Les méthodes consistant à bourrer les chaussures de papier et à utiliser des embauchoirs ont fait leurs preuves. Si possible, il est conseillé de porter deux paires de chaussures en alternance pour qu'elles aient le temps de bien sécher.

Pour l'entretien du nubuck et du cuir velours, il convient de tenir compte des points suivants:

Éliminer les salissures grossières à l'aide d'une brosse. Un chiffon humide convient pour éliminer les saletés non incrustées. Nous recommandons d'utiliser un imperméabilisant en aérosol de qualité supérieure pour ces chaussures. Il est aussi possible d'utiliser du cirage, mais le nubuck ou le cuir velours perdront alors leur surface veloutée.

Stockage et vieillissement:

Il convient de ranger les chaussures au sec, dans leur carton et à un taux d'humidité de l'air moyen. Ne rangez jamais les chaussures sous des objets lourds ni au contact d'objets pointus.

Il n'est pas possible de prévoir en toute certitude quelle sera la durée de vie des chaussures étant donné qu'elle dépend de nombreux facteurs (humidité, température etc.).

Pour les chaussures fabriquées en cuir/microfibre et dotées d'une semelle en PU, TPU ou caoutchouc, la durée de conservation maximale prévisible est de deux ans si les chaussures sont utilisées dans des conditions environnementales normales et de manière appropriée. Ces indications s'appliquent à des chaussures neuves et emballées qui sont stockées dans des conditions contrôlées, c'est-à-dire sans variations de température ni humidité relative excessives. La durée maximale d'utilisation dépend fortement des conditions d'utilisation et du soin apporté aux chaussures. En cas d'utilisation dans des

conditions normales, il convient de remplacer les chaussures au plus tard au bout d'un an. Veuillez tenir compte du point 1 (contrôles à effectuer par le porteur de l'EPI avant l'utilisation).



RUNNEX® SICHERHEITSSCHUHE

So leicht geht Sicherheit.

Mise au rebut:

Les chaussures de sécurité peuvent être souillées par des substances polluantes ou dangereuses dans le cadre de leur utilisation. Il convient de procéder à leur mise au rebut dans le respect des normes juridiques locales applicables.

Risques sanitaires:

Aucune allergie qui serait causée dans le cadre d'une utilisation conforme des chaussures de sécurité n'est connue à ce jour. Si une réaction allergique devait malgré tout se produire, il conviendrait de consulter un médecin ou un dermatologue.

Avertissements:

Si elles sont endommagées, les chaussures n'offrent plus la protection optimale et il convient donc de les remplacer dans les plus brefs délais. Ne portez jamais des chaussures de sécurité si vous savez qu'elles sont endommagées. Si vous deviez avoir des doutes sur le degré de l'endommagement, adressez-vous à votre revendeur avant de porter les chaussures. Ne portez jamais les chaussures sans chaussettes. Toute modification ultérieure des chaussures par des tiers est irrecevable. La modification des chaussures peut entraîner l'annulation de l'agrément de type. En cas de violation de ces règles (aussi dans le contexte d'une éventuelle atteinte à notre image de marque), nous intenterons une action en justice.

L'examen de type corporel notifié pour les chaussures de sécurité:	L'examen de type corporel notifié pour les semelles orthopédiques:
PFI Prüf- und Forschungsinstitut Pirmasens e.V. Marie-Curie-Str. 19 D-66953 Pirmasens Deutschland (Kenn-Nr.: 0193)	PFI Prüf- und Forschungsinstitut Pirmasens e.V. Marie-Curie-Str. 19 D-66953 Pirmasens Deutschland (Kenn-Nr.: 0193)
a délivré le numéro de certificat d'examen UE de type 2004102 01 86.	a délivré le numéro de certificat d'examen UE de type 2004102 01 86.

Le certificat de conformité complet ainsi que d'autres informations du fabricant sont disponibles à l'adresse:
www.big-arbeitsschutz.de



Se tenir de 02.06.2020